Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: - (2017)

Heft: 2

Artikel: Fondation de la société de tir pratique - Valais

Autor: Chambaz, Grégoire

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-781546

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Compte rendu

Fondation de la société de tir pratique – Valais

Cap Grégoire Chambaz

Rédacteur adjoint RMS+

e 1er décembre dernier à Sion, à l'initiative des capitaines Grégory Liand et Jean-Luc Addor, du major Robin Udry, du sergent Pierre-Alain Aeby et de Monsieur Raphaël Zwimpfer, la Société de tir pratique - Valais (STPV) était fondée. Celle-ci devient la 62e société de tir de la fédération de tir dynamique. Selon les mots de son président, le capitaine Grégory Liand, la raison d'être de la société est que « le Valais n'a presque pas de société dédiée à la découverte du tir dynamique et l'approche plus globale de la sécurité. C'est pour pallier à cette lacune que cette société de tir a été créée. Nous souhaitons pouvoir donner une instruction de qualité, en particulier pour les personnes qui ne possèdent pas d'armes, comme les femmes et les jeunes. Mais notre société veut également pourvoir à de bonnes conditions d'entraînement pour les détenteurs d'armes de corps uniformés (police, gardes frontières, militaires) soucieux d'assurer leur formation continue.»

Afin de marquer l'événement, trois interventions et une conférence étaient au programme. Tout d'abord, le lieutenant-colonel Alain Baeriswyl, représentant de la fédération de tir dynamique, M. Jean-Luc Addor, conseiller national et vice-président de proTELL et le divisionnaire Philippe Rebord, futur chef de l'armée.

Intervention du lt-col Baeriswyl

Le lt-col Baeriswyl débute en rappelant les origines américaines de la nouvelle forme de tir qui donna naissance à la STPV, et à l'introduction des NTTC (nouvelles techniques de tir de combat) dans l'armée suisse. Il poursuit en rappelant le but du tir de combat: détruire l'adversaire, neutraliser l'adversaire pour la police et en situation de légitime défense, et enfin la compétition pour tir sportif. Ces trois cas impliquent de travailler avec des armes, qui peuvent être des objets dangereux, indique l'orateur. C'est pourquoi, le lt-col Beariswyl rappelle les bases de l'instruction au tir: la sécurité - l'entraînement par les manipulations et le tir en

De gauche à droite: Lt-col Alain Baeriswyl, de la société de tir dynamique, M. Raphaël Zwimpfer, secrétaire STPV, l'encore divisionnaire Philippe Rebord, futur chef de l'armée, M. Jean-Luc Addor, conseiller national, vice-président STPV et vice-président de proTELL, le major Robin Udry recruteur STPV, le sergent Pierre-Alain Aeby, maître d'armes STPV et le capitaine Grégory Liand, président de la STPV.

tant que tel. Dans ce cadre, il est important d'apprendre « à tirer avec précision avant de tirer vite, » comme de rendre les tireurs autonomes et responsables.

Enfin, l'orateur revient sur la dimension politique du tir, qui sépare un citoyen d'un contribuable. En outre, la tradition suisse lie le citoyen qui possède une arme à l'exercice des trois libertés politiques de base (association, expression, vote). Dans cette perspective, la fondation d'une société de tir contribue au maintien des droits politiques.

Intervention de M. Addor

Jean-Luc Addor débute son intervention en situant la pratique la détention des armes en Suisse: un droit, issu d'une tradition reflétant « l'indépendance et la souveraineté du pays, à travers la figure du citoyensoldat. » Citant Machiavel: « Les Suisses sont très armés et très libres, » l'orateur indique: « toucher aux armes, c'est donc toucher à la liberté de notre pays. » Le ton étant donné, M. Addor énumère les principales menaces sur la détention d'armes en suisse. Après la révision de la loi sur les armes de 2008, marquant déjà un recul des libertés en matière de détention d'armes, l'exécutif a introduit en juillet 2016 des éléments d'un registre fédéral sur les armes, pourtant refusé en votation en 2011.

A ces menaces nationales, s'ajoutes celles, internationales, de la législation sur les armes de l'union Européenne. Car la Suisse est tenue de se conformer à celle-ci dans un délai de deux ans en raison des accords de Schengen. Les dispositions européennes, discutées présentement à Bruxelles, signifieraient une disparition des traditions suisses en matière de possession d'armes. Pour l'orateur, le risque est d'autant plus important que la position de la représentante du gouvernement à Bruxelles – mme Sommaruga – est de ne pas défendre ce droit. Dans cette perspective, proTELL et d'autres faîtières du tir se préparent à répondre à tout durcissement de la loi sur

les armes par un référendum. C'est pourquoi l'orateur clos son intervention par une proposition d'adhésion à proTELL, afin de protéger les droits de possession d'arme et de soutenir au besoin l'organisation d'un référendum.

Intervention du div Rebord

Après avoir salué la « démarche d'engagement citoyenne [...] fondamentale » de la STPV, le div Rebord aborde la première partie de son propos: le lien entre possession d'arme comme témoin de la confiance entre élus et citoyens. Depuis 1948, des citoyens-soldats s'engagent pour la sécurité de la Suisse moderne. « Quel autre pays ferait confiance à ces citoyens de cette manière ? En 2010 encore, ce sont des citoyens en uniforme qui ont assuré la sécurité du sommet de la Francophonie à Montreux. C'est pourquoi, l'orateur soutient que les sociétés de tir sont importantes pour l'armée, tant comme formation continue que pour renforcer la crédibilité du service militaire. » Dans ce sens, le div Rebord encourage les membres des sociétés de tir à pratiquer le sport « avec sérieux et passion. »

La seconde partie du message a pour thème l'entrée en vigueur du DEVA. Après avoir rappelé les mots d'ordre principaux¹, l'orateur décrit le profil de prestations donné par le parlement :

- 8'000 hommes entre un et trois jours (milice à degré de préparation élevée);
- 35'000 hommes complètement équipés en dix jours.

Ce profil de prestations est sans comparaison avec nos pays voisins, indique le futur chef de l'armée :

- L'autriche dispose bien de 1000 hommes en permanence à l'étranger mais avec du matériel léger. Le reste de l'armée est en manque chronique de matériel;
- L'Allemagne a 4'000 hommes engagés de manière permanente à l'étranger et bien équipés, mais affichent une brigade blindée sans char sur le territoire national;
- La France envoie 15'000 hommes de manière permanente à l'étranger, c'est la plus forte armée européenne, mais ne peut pas mobiliser plus que ce nombre.

En conséquence, aucune armée ne peut égaler le chiffre de 35'000 hommes, indique le div Rebord. C'est pourquoi le DEVA est nécessaire, car l'armée suisse ne le peut actuellement pas. Et l'orateur de terminer son intervention par ses voeux de succès à la STPV dans une « politique des petits pas, » similaire au DEVA.

Au terme de son intervention, le Chef de l'Armée s'est vu offrir par le Major Udry, au nom du comité de la STPV, un fusil d'infanterie Schmidt-Rubin 1889, en souvenir de sa carrière d'infanteriste.

G.C.

News

F-16 en Roumanie

La Roumanie a reçu neuf F-16, dont six au mois de septembre et trois au mois de décembre 2016. Au total, douze appareils de première génération (A/B, block 15) ont été achetés au Portugal. Les derniers devraient être livrés dans le courant de 2017, sur la base de Fetești, où ils serviront au sein de la 53e escadrille.

Au total, les Forces aériennes roumaines souhaitent acquérir au moins 24 autres F-16, de lots plus modernes. Il est même envisagé qu'une douzaine de ces appareils soit des appareils neufs (block 50 ou plus récents).

Cette nouvelle rassure les partenaires de l'OTAN, car jusque ici la Roumanie n'était que très partiellement en mesure d'assurer sa propre police du ciel. Entre 1993 et 2002, 110 MiG 21 *Lancer* ont été modernisés, en coopération avec des firmes israéliennes. Au total, 48 de ces appareils sont aujourd'hui encore en service. Actuellement, six escadrilles volent encore sur le MiG 21.

La Roumanie dispose d'une armée professionnelle, dont l'effectif dépasse les 84'000 personnes. On compte 2'187 militaires déployés à l'étranger, dont 1'821 en Afghanistan (ISAF). La Roumanie est membre de l'OTAN depuis 2004 et de l'UE depuis 2007. Son budget de la défense est de 2,5 milliards € soit 1,33 % du PIB.

A+V



Ci-dessus : Douze F-16 A/B block 15 ex-portugais ont été acquis par les Forces aériennes roumaines.

Ci-dessous : Ils ont été modernisés par le biais d'un Midlife Update Program (MLU) et ont reçu une nouvelle livrée.



^{1 100&#}x27;000 hommes, 20 milliards sur quatre ans, régionalisation, mobilisation.